

BROCANTE DU COMITE DES FETES DU TERTRE SAINT DENIS

avec la participation de L'Union Nationale des Combattants

Dimanche 3 Septembre 2017 de 6 à 18 heures

Sur réservation uniquement

Règlement:

Les exposants devront être installés pour 8 heures dernier délai.

Le tarif des emplacements est fixé à 5,00€ le mètre linéaire, 2 mètres minimum.

Les exposants s'engagent à respecter l'arrêté municipal et le règlement de la manifestation : Etre inscrit auprès des organisateurs.

Respecter le périmètre prévu. Ne pas vendre d'articles interdits par la loi. Ne pas vendre d'animaux vivants ou morts. Ne pas vendre de boissons, friandises ou alimentation (sauf autorisation des organisateurs).

Respecter le code de la route ainsi que le stationnement. Indiquer le prix sur chaque article.

Posséder une autorisation municipale qui est individuelle et nominative, qui sera délivrée sur place à votre arrivée sur laquelle sera porté le numéro de votre emplacement.

Se conformer à la réglementation en vigueur sur les brocantes.

Le **BULLETIN D'INSCRIPTION** accompagné du paiement (à l'ordre du CDF du Tertre St Denis) devra être retourner à l'adresse ci-dessous **entièrement complété avant le 1er Septembre 2017**

Comité des Fêtes du Tertre St Denis à l'attention de Mr Rio Philippe

27 rue des brosets 78980 LE TERTRE ST DENIS

06.22.86.90.37 ou 01.30.42.40.38

Mail: cdf.tsd@gmail.com

Bulletin D'inscription de la brocante du 3 septembre 2017 au Tertre st Denis

Fiche de renseignements à remplir conformément à la réglementation en vigueur relative à la vente d'objets mobiliers sur les ventes aux emballages.

Loi du 30/11/1987 - Décret du 14/11/1987 - Décret N°95-589 du 6 mai 1995.

Circulaires préfectorales du 10/04/1990 et du 06/12/1990.

Je soussigné Mme / Mr

Profession

Déclare que les objets que je mets en vente sont usagés et n'ont pas été achetés en vue de leur revente.

Adresse complète

N° de carte nationale d'identité

Délivrée le : à

N° de téléphone : E-mail

Ci-joint un chèque de : € à l'ordre du **comité des fêtes**, correspondant au règlement.

Pour un emplacement non couvert de : mètres linéaires à 5,00€ le mètre linéaire.

A :

Signature :

Le :